



Telecommande de portail hors service. locataire

Par Visiteur

Bjr,

Je suis locataire dans une residence équipée d'un portail télécommandé. La télécommande est hors service (usure normale suite à de nombreux locataires successifs).

A qui reviennent les frais de remplacement de la télécommande (propriétaire ou locataire) ?

Merci

Cordialement.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Les réparations locatives sont limitativement énumérées par le décret du 26 aout 1987 et la réparation de la télécommande n'y figure pas.

De plus, le propriétaire est responsable des réparations relatives au clos et au couvert.

De ce fait je dirais que le remplacement lui incombe.

Cordialement